Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation
Mission d'appui au pilotage de la performance
Cellule assurance qualité

Adresse : 251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Laure BEGUIN
Tél : 01 49 55 86 22
Courriel institutionnel : assurance-qualité.dgal@agriculture.gouv.fr

NOTE DE SERVICE

DGAL/MAPP/N2008-8052

Date: 06 mars 2008

Classement : OTA 832

Date de mise en application : immédiate
Annule et remplace: NS DGAL/SDRRCC/N2007-8120 du 15 mai 2007
Date limite de réponse : néant
Nombre d'annexe : 1 : champ de l'accréditation
Degré et période de confidentialité : tout public

Objet : déclarations de politique qualité du Ministre de l'agriculture et de la pêche et du Directeur général de l'alimentation - champ d'accréditation

Mots-clés : politique qualité, accréditation

Destinataires	
Pour exécution : - Directeurs départementaux des services vétérinaires - Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt - Chefs des services régionaux de la protection des végétaux des DRAF - Réseau assurance qualité - Les sous-directions et missions de la DGAl	**Pour information** : - Inspecteurs généraux de la santé publique vétérinaire chargés de mission permanente d'inspection interrégionale - Inspecteurs généraux chargés de mission permanente interrégionale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L' AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Déclaration de politique qualité du Ministre de l'agriculture et de la pêche Michel BARNIER, en date du 12 novembre 2007 diffusée par message électronique du 23/11/07 intitulé 'Trophées de la Qualité 2007'

La démarche d'assurance qualité engagée par les DDSV, les DRAF/SRPV et la direction générale de l'alimentation avec ses services de contrôles est le pivot de la politique qualité et de sécurité sanitaire de l'alimentation du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. En effet, la fixation de normes sanitaires et leur mise en œuvre sur le terrain ne valent que par la confiance que le citoyen et les clients de la France accordent au dispositif de contrôle. Sans confiance assise sur une base solide, il y aura toujours un incident sanitaire qui viendra réduire à néant les efforts des professionnels pour conquérir des marchés et qui fera douter le consommateur de sa sécurité.

Donner confiance dans nos contrôles, c'est écrire les méthodes que nous utilisons, décrire les compétences que nos services requièrent, corriger les défauts constatés et faire vérifier l'ensemble par un tiers indépendant.

L'accréditation, objectif de notre démarche fixé par mes prédécesseurs, doit donc être atteinte au cours de l'année 2009 dans la mesure où la revue générale des politiques publiques ne nous contraint pas à le réviser.

Parce que la sécurité sanitaire relève du niveau du maillon le plus faible et parce que nul ne comprendrait qu'il y ait une France à deux vitesses avec des départements aux services accrédités et d'autres pas, c'est l'accréditation multi-sites qui a été choisie. Cette modalité d'accréditation est exigeante car elle impose, sans nier la diversité des situations, d'assurer une homogénéité nationale et parce qu'elle soumet à l'accréditation le site central avant tous les sites déconcentrés.

Je confie au Directeur général de l'alimentation le soin d'achever le déploiement de la démarche notamment en ce qui concerne les méthodes d'inspection et la gestion des non-conformités. Il devra mettre le site central et les services déconcentrés en situation d'être accrédités à partir de janvier 2009 et organiser dès à présent avec le COFRAC les audits d'accréditation

La tâche est à la hauteur de l'ambition. J'en ai beaucoup pour les services de contrôle sanitaires de l'alimentation. Soyez sûrs que je saurai vous soutenir dans cet effort pour lequel je compte sur la participation de l'ensemble des personnels.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L' AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Déclaration de politique qualité du Directeur général de l'alimentation
Jean-Marc BOURNIGAL, en date du 06 mars 2008

Dans sa déclaration de politique qualité du 22 novembre 2007, le ministre de l'agriculture et de la pêche m'a confié le soin d'achever le déploiement de la démarche assurance qualité et a fixé à la DGAl, organisme d'inspection constitué de l'administration centrale et des services déconcentrés - DDSV et DRAF/SRPV -, un objectif d'accréditation à l'échéance de 2009.

Faire reconnaître par un tiers notre compétence, c'est rechercher l'amélioration profonde de notre organisation et de notre fonctionnement afin d'instaurer la confiance durable des citoyens et de nos partenaires commerciaux dans les inspections que nous réalisons et leurs résultats.

La revue de direction est l'occasion, chaque année, de vous présenter l'état d'avancement de la démarche, l'état de réalisation des projets fixés l'année précédente, de statuer sur l'efficacité de notre système pour fixer ensuite de nouveaux objectifs accompagnés d'indicateurs permettant de mesurer leur niveau d'atteinte. Un état des lieux du travail accompli et des objectifs atteints en 2007 a été réalisé pour la revue de direction du 5 février 2008 dont le compte-rendu vous a été adressé.

J'ai conscience de l'effort qui a été fourni, dans un contexte où les crises et alertes sanitaires se sont succédées, et je remercie chacun des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés pour sa contribution.

Nous sommes désormais parvenus à l'étape la plus difficile et la plus exigeante, celle qui consiste à achever la construction de notre système de management de la qualité.
Dans les DDSV et DRAF/SRPV, les systèmes sont construits mais ils doivent désormais entrer dans une phase d'amélioration continue, avec l'exploitation des retours d'information : suites des audits, fiches de revue d'ordres de service, réclamations, recours, retour d'expérience des supervisions, revue de direction annuelle, …

En administration centrale, le chantier reste important et le challenge est de taille car il consiste à construire le système technique et documentaire qui constituera le socle de notre entité multisites : définition des fonctions et responsabilités, établissement de notre référentiel de compétences et formation, rédaction du manuel qualité national et des plans qualités nationaux, livraison des méthodes nationales et des principes de programmation, analyse et suivi des retours d'information des services déconcentrés (suites des audits, fiches de revue d'ordres de service, réclamations, recours, retour d'expérience des supervisions, revue de direction annuelle, …) dans un objectif, là aussi, d'amélioration continue.

En ce qui concerne les travaux menés avec le Cofrac, le « programme d'accréditation pour les inspections vétérinaires et pytosanitaires » , accompagné de la portée d'accréditation, sera proposé à la validation du Comité de section inspection du Cofrac le 19 mars 2008. Ces documents constitueront le référentiel d'audit, à côté de la norme ISO/CEI 17020 et de notre référentiel technique (réglementation et méthodes), sur lequel les audits d'accréditation pourront être réalisés, dès que nous en ferons la demande officielle.

L'équipe qualité, pilotée par Laure BEGUIN, RAQ national, est désormais au complet avec l'arrivée, en 2007 d'une assistante qualité et du coordinateur pour le domaine phytosanitaire, puis en 2008 du coordinateur pour le domaine vétérinaire. Je lui confie la mission de conduire les travaux nécessaires à l'aboutissement de la démarche.

Cependant, je compte sur l'investissement de chacun d'entre vous dans ce chantier que je considère plus que jamais comme prioritaire.
C'est bien collectivement, car l'amélioration de notre organisation et de notre fonctionnement est l'affaire de chacun de nous, que nous parviendrons à le mener à son terme.

Le Directeur général de l'alimentation

Jean-Marc Bournigal

SECTEUR PHYTOSANITAIRE

1. SANTÉ DES VÉGÉTAUX

a. Passeport phytosanitaire européen pour les filières vigne et pomme de terre
b. Contrôle import
c. Contrôle export délivrance du certificat phytosanitaire

2. INTRANTS

a. Produits phyto-pharmaceutiques
b. Matières fertilisantes & supports de culture

3. OGM

a. Contrôle des essais officiels

SECTEUR VETERINAIRE

1. SANTÉ ET PROTECTION ANIMALE

a. Alimentation animale (programme de référence SIGAL n11)
b. Pharmacie vétérinaire (programme de référence SIGAL n12)
c. Protection animale (programme de référence SIGAL n14)
d. Elimination et valorisation des déchets animaux (programme de référence SIGAL n19)

2. SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS

a. Salmonelle en élevage de poules pondeuses (programme de référence SIGAL n7)
b. Inspection des ateliers au titre de la santé publique (programme de référence SIGAL n16)

3. IMPORT/EXPORT

a. Contrôle à l'importation (programme de référence SIGAL n21)
b. Certification sanitaire à l'exportation vers les pays tiers (programme de référence SIGAL n22)

4. PLANS DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE

Programme de référence SIGAL n17